**BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D’APPRENTISSAGE**

# TAXE D’APPRENTISSAGE 2023

La déclaration et le paiement du solde de la taxe d’apprentissage 2022 seront à réaliser pour chaque établissement sur la DSN d’avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023) au titre de la masse salariale de l’année 2022.

# VOTRE ENTREPRISE

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Contact pour la taxe d’apprentissage : Téléphone :

Ville :

Mail :

# VOTRE VERSEMENT

La plateforme de fléchage SOLTéA sera mise à disposition à compter du **25 mai 2023**, et permettra aux employeurs de :

Choisir les établissements bénéficiaires de votre solde de la taxe d’apprentissage ;

Suivre les virements qui seront effectués par la Caisse des dépôts à vos bénéficiaires

**Retrouvez-nous sur la plateforme SOLTéA :**

Code UAI E2C Paris : 075071ZZ

Siret : 49300518500050

Raison sociale : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE PARIS

Adresse : 47 rue d'Aubervilliers 75018 PARIS

# REFERENT AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE

Tel :

Montant du versement en euros :

Date :

Mail :

€

Signature :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à Garance Zappini – gzappini@e2c-paris.fr

ou nous contacter par téléphone au **06 62 80 50 71** pour toute demande de précision.